



COLLINES ISÈRE NORD COMMUNAUTÉ

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025**

**POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17/03/2025**

*Ce rapport d'orientation budgétaire 2025 est établi sous réserve des validations à apporter par le CD38, autorité tarificatrice, à l'issue de la procédure contradictoire préalable au vote du budget exécutoire, qui est encore en cours à ce jour.*

# SOMMAIRE

I. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE 2025

Page 3

II. PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2020/2026

Page 10

# I - PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS BUDGETAIRES DE L'ANNÉE 2025

## ACTIVITÉ DE LA RÉSIDENCE

Nombre de journées prévisionnelles pour l'année 2025 : 22 000 soit un taux d'occupation de 98 % (62 places).

Le GMP est de 234 au 21/10/2024. Après avoir atteint 296.45 courant de l'année 2020, les nombreux départs ont permis d'amorcer une baisse significative du GMP. Les personnes arrivantes aux Pervenches ont deux profils principaux : des résidents jeunes qui recherchent du lien social et de la sécurité et des profils plus âgés qui laissent leur maison car trop grande, plus adaptée... Les résidents sont beaucoup plus autonomes qu'il y a quelques années.

## SECTION EXPLOITATION

**PRODUITS : 798 531 €**

Total 002 : excédent antérieur reporté d'exploitation (année 2023) = 17 563.00 €

Total 017 : produits de la tarification = 622 448 €

Compte 734

Produit de la tarification prévue en 2025 : 622 448 €

Ce montant comprend les loyers réglés par les résidents et les versements de l'APL de la part de la CAF et la MSA.

Attention ce montant est basé sur le réalisé 2024 qui est plus élevé que le budgété.

Réalisé 2024 projection au 31/12/2024 : 582 000 € - budgété 2024 : 566 243 €

Pour rappel, à ce jour, aucun résident ne bénéficie de l'aide sociale du Département.

PRIX DE JOURNÉE ANNEE 2024		PROPOSITION PRIX DE JOURNÉE ANNEE 2025	
F1	21.65 €	F1	23.14 € (+ 1.49/j) = 44.70 €/mois
F1 Bis 1	26.07 €	F1 Bis 1	27.87 € (+ 1.80/j) = 54.00 €/mois
F1 Bis 2	29.09€	F1 Bis 2	31.10€ (+ 2.01/j) = 60.30 €/mois
F2 Bis 1	38.91 €	F2 Bis 1	41.59 € (+ 2.68/j) = 80.40 €/mois
F2 Bis 2	40.79 €	F2 Bis 2	43.60 € (+ 2.81/j) = 84.30€/mois

Le Conseil d'Administration a voté une augmentation de 6.9 % du prix de journée le 12 novembre 2024. (cf. courrier adressé au Président du Département de l'Isère).

Cette augmentation est due, d'une part aux augmentations du coût de l'énergie :

- Electricité : évolution du prix (augmentation d'environ 7.70% par rapport à 2024)
- Gaz : le kilowattheure est passé de 3.538 cts à 13.314 cts à partir de septembre 2022 et actuellement à 13,470 cts.

Et d'autre part, aux augmentations importantes des charges du personnel : détail pages 5 et 6.

Total 018 : autres produits relatifs à l'exploitation = 149 300€

Compte 706 Recettes de restauration = 101 000 €  
 Prévission de 10 880 repas pour les résidents à 8.7 €/repas = 96 650 €  
 Prévission de 4 000 potages (soir) à 1.1 € = 4 400 €  
 Prévission de 294 repas allégés (soir) à 4.5 € = 1 320 €  
 Prévission de 57 repas invités à 11 €/repas = 630 €

Cette année, le tarif du repas complet augmentera de 0.20 cts. Il passera de 8.50 € à 8,70 €. En effet, la prestation de restauration est assurée par une cuisine centrale qui a augmenté ses prix courant 2024.

Pour rappel, le repas comprend une entrée, un plat composé d'un légume, d'un féculent et d'une protéine, d'un produit laitier et d'un dessert. Le pain, le vin et le café sont compris dans le tarif de 8.70 €.

La fréquentation du restaurant est soutenue, cela s'explique par la crise sanitaire et certaines pertes d'autonomie mais des habitudes ont été créées pendant la crise sanitaire et ont été conservées par les résidents qui fréquentent pour la plupart de manière assidue le service de restaurant.

La recette de 101 000 € couvre les salaires de l'agent de restauration et de son remplacement ainsi que la prestation de service (traiteur) et les coûts annexes du restaurant.

ÉVOLUTION DES TARIFS RESTAURATION		
PRESTATIONS	ANNEE 2024	ANNEE 2025
Repas « complet »	8.50 €	8.70 €
Potage (soir)	1.10 €	1.10 €
Repas « allégé » soir	4.50 €	4.50 €
Repas « invité »	11.00 €	11.00 €

Compte 7483 : Forfait autonomie = 24 110 € prévisionnel (reconduction du montant 2024)

Compte 75 : vente de petites fournitures + jetons de laverie

Compte 6419 : remboursement de l'assurance statutaire d'une partie de l'absence pour congé maternité de la directrice.

Compte 7718 : autres produits. Augmentation des remboursements des frais du véhicule du CIAS par la Communauté de communes puisque l'agent de maintenance l'utilise plus dans le cadre de ses activités pour la CC.

Total 019 : produits financiers et produits non encaissables = 9 220€

Compte 78 : amortissement des subventions obtenues dans le cadre des travaux de réhabilitation qui vont s'amortir à compter de 2025.

**CHARGES = 798 531 €**

Total 011 : dépenses afférentes à l'exploitation courante = 201 100 €

❖ ELECTRICITÉ

Compte 60612 = une augmentation importante de l'électricité a eu lieu en 2023 (malgré l'amortisseur énergétique) et s'est poursuivi en 2024. Le budget prévisionnel pour 2025 est

maintenu à 27 000 € malgré une augmentation d'environ 7.70% par rapport à 2024 (courrier Territoire d'Énergie 38 sur l'évolution des taxes et tarifs à compter du 01/02/25).

	2021	2022	2023	2024 (Projection a 31/12/2024)
Consommation	80 939 kw	90 674 kw	81 000 kw	84 100 kw
Montant	12 694.07 €	17 882.11 €	24 000 €	30 300 €

❖ GAZ

Compte 60613 = La résidence est chauffée au gaz. Le nouveau contrat, en place depuis septembre 2022 a fixé une augmentation du kilowattheure de gaz de 3.53 cts à 13.47 cts !

	2021	2022	2023	2024 (Projection a 31/12/2024)
Consommation	487 298 kw	474 945 kw	357 000 kw	321 000 kw
Montant	27 878 €	27 369 €	69 000 €	62 000 €

L'impact de cette augmentation sera le même sur l'année 2025. Le contrat sera renégocié fin 2025, en espérant une diminution du prix.

Cette augmentation tient compte des différentes actions mises en place dès le début de l'hiver (diminution importante du chauffage dans les espaces de circulation collectifs comme les couloirs, surveillance de la température dans les appartements des résidents et des locaux collectifs, adaptation de la température des locaux en fonction des relevés de température dans le bâtiment...). Grâce à ces actions et aux travaux de réhabilitation thermique du bâtiment, la consommation a diminuée de manière significative ces dernières années. L'équipe des Pervenches continue de chercher des pistes d'économie au quotidien.

Compte 60622 = augmentation de 500 € puisque le sel adoucisseur a été comptabilisé dans ce compte car changement de fournisseur (livraison avec produits d'entretien). En contrepartie, diminution des dépenses « fournitures d'atelier » compte 60623 de 500 €.

Compte 6066 = dépense téléalarme dont le coût est supporté par la résidence depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Compte 626 = ce compte correspond à tous les frais d'affranchissements (environ 200 à 300 € par an) et les frais de télécommunications : ligne téléphonique et abonnement Internet de la résidence.

Compte 6282 = légère augmentation des charges d'achat de repas (traiteur) compensée par des recettes supplémentaires.

Total du 012 : dépenses afférentes au personnel = 424 100 €

L'équipe des Pervenches n'a pas évolué au niveau des postes et ETP présents mais les charges de personnel ont été augmentées +++ courant de l'année 2023 et 2024. Ce sera encore le cas sur l'année 2025.

Plusieurs facteurs expliquent l'augmentation importante des charges de personnel pour 2025 :

- Cette augmentation importante entre 2024 et 2025 est basé sur le réalisé 2024 qui est bien au-delà du budget accordé par le Département en 2024 lors de la procédure contradictoire BP 2024) : diminution demandée de 15 060 € par le CD38 en 2024 par rapport aux propositions budgétaires du conseil d'administration. La projection au 31/12/2024 donne un réalisé de 370 000 € (au lieu des 347 940 € inscrit au BP 2024).
- Harmonisation des montants du RIFSEEP (régime indemnitaire) avec ceux de la communauté de communes (CC). Estimation + 28 000 € sur l'année 2025 (augmentation IFSE + CIA sur les mêmes grilles que la CC).
- Congé maternité de la directrice durant une bonne partie de l'année 2025 : remplacement dès le mois de janvier par un directeur par intérim jusqu'à fin septembre 2025 (tuilage d'un mois sur le poste = deux postes à payer). Le congé maternité de la directrice sera compensé par l'assurance statutaire mais la majeure partie de son absence concerne des congés annuels et le Compte Epargne Temps (CET) donc supportés en totalité par la structure. Nous estimons le coût supplémentaire total de l'absence de la directrice sur l'année 2025 à 35 000 €.

Rappel du contexte antérieur :

- Augmentation de l'indice de la fonction publique en 2023 de 1.5 % (déjà augmenté de 3.5 % en 2022).
- Augmentation du RIFSEEP pour les postes de catégorie C pour compenser la perte de pouvoir d'achat suite à l'inflation.
- Augmentation des charges sociales.
- Harmonisation du règlement du RIFSEEP courant 2023 avec la communauté de communes : RIFSEEP versé au 1<sup>er</sup> jour à un contractuel contre 12 mois de présence auparavant. La résidence fonctionne avec plusieurs contractuels et cette harmonisation a un impact conséquent sur le budget consacré au personnel. Davantage de membres de l'équipe, contractuels, ont droit au versement de la part CIA du RIFSEEP également.

	CA 2022	BP 2024	CA 2024 (Projection)	BP 2025
Charges brutes	356 994 €	347 940 €	370 000 €	424 100 €
Remboursement de frais de personnel	25 144 €	3 000 €	10 000 €	20 000 €
Charges nettes	331 850 €	344 940 €	360 000 €	404 100 €

Compte 621 = diminution car absence d'un agent en 2024 déduction financière en 2025 (l'assurance verse en décalée).

A noter, la nécessité d'avoir eu recours à une Décision Modificative du budget 2024 avec une augmentation des charges de personnel de 32 000 €. Cette décision modificative a été votée en CA le 12/11/2024.

Total du 016 : dépenses afférentes à la structure = 173 331 €

Compte 613 = le contrat de location du photocopieur a connu une augmentation de 10 %, pas de changement de contrat possible pour le moment (engagement).

Comptes 61521/61528 = suite à la remarque faite par le Département sur l'analyse du dernier Compte Administratif, diminution du budget de l'entretien des locaux. En effet, depuis quelques années ce montant a diminué puisque la résidence a fait beaucoup de travaux d'investissement.

Récapitulatif des années précédentes :

	2021	2022	2023	2024 (projection)	2025
BP	26 000 €	22 000 €	11 000 €	9 000 €	9 000 €
CA	6 571 €	11 350 €	11 000 €	9 500 €	

Compte 61558 = entretien du véhicule CIAS, entretien et réparation matériel cuisine + achat si nécessaire de matériel pour l'office...

Compte 61568 = budget prévisionnel 2025 basé sur les contrats de maintenance existants dans l'établissement. Pas de prise en compte de % d'évolution pour 2025. L'établissement négocie régulièrement ses contrats de maintenance.

Compte 616 = Assurance multirisques. Maintien du montant 2024 réel pour le budget 2025. En 2024, augmentation de 11 %.

Compte 635 – 637 = maintien du montant de l'année 2024.

Compte 65 = activités de prévention de la perte d'autonomie.

Compte 66 = charges financières dues au nouvel emprunt depuis 2020 pour les travaux de réhabilitation de la résidence. Ce montant augmente car le taux d'intérêt est annexé au taux du livret A soit 3 % depuis aout 2023.

Taux variables = 0.25 % en 2023 – 1.75 % en 2024 – 2.75 % en 2025

Compte 68 = Les dotations aux amortissements vont connaître une augmentation importante en 2025 puisque l'établissement commence à amortir les travaux de réhabilitation réalisés ces dernières années soit 26 000 € de plus (amortissement de travaux de réhabilitation partielle du bâtiment faits en 2020-2021). Charges diminuées par des recettes supplémentaires pour amortir les subventions obtenues dans le cadre de ces travaux.

## SECTION INVESTISSEMENT

### DÉPENSES

Après les travaux de réhabilitation partielle de la résidence, qui se sont terminés en décembre 2020, de nouveaux travaux ont eu lieu en 2022 ; Ils concernaient l'amélioration et la sécurisation des espaces extérieurs.

Puis, dès 2024, une seconde phase pour la mise aux normes et l'amélioration du cadre de vie intérieur pour un montant de 283 500 €.

Le programme de travaux est financé par des subventions accordées par la CARSAT et le Département de l'Isère associée à de l'auto-financement limitant ainsi le recours à l'emprunt.

Compte 164 : remboursement du capital des deux emprunts contractés pour les travaux de réhabilitation.

Compte 165 : augmentation du montant des cautions lié au turn-over des résidents (sorties) compensées par les cautions des entrées.

Comptes 21/23 : prévision de dépenses d'investissement :

- Réfection d'appartements en fonction des départs
- Réfection des couloirs de la résidence (peinture + faux plafond)
- Achats d'un minibus, de casques de réalité virtuelle, d'un dispositif de luminothérapie, de mobiliers dans les salons... financés par les subventions de l'AMI et du CD38.

Pour 2025, les dépenses d'investissement seront de : 422 285 €

## RECETTES

Total du 001: excédent antérieur reporté d'investissement : 0 € (estimation du résultat d'investissement 2025).

Total du 10222 : 46 265.00 € : Le FCTVA est lié aux différents investissements de l'année 2023.

Compte 1023 et 13188 : 268 860.00 € Subventions notifiées en attente d'être perçue ainsi que le reste à percevoir de certaines subventions en cours de versement.

Total du 28 : immobilisations = 92 800.00 €

Total des recettes d'investissement : 422 285 €

## DETTE en COURS

La réhabilitation de 2019 - 2020 a nécessité plusieurs emprunts :

- Un emprunt de 450 000 € à taux de 0.25 % contracté auprès de la Caisse des Dépôts et de Consignations.
- Un emprunt de 324 700 à taux 0 % auprès de la CARSAT.

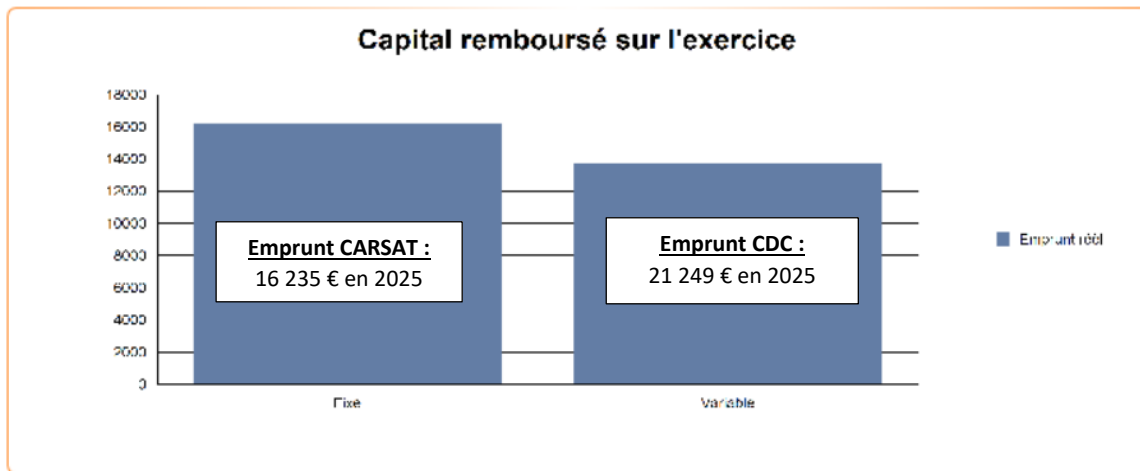
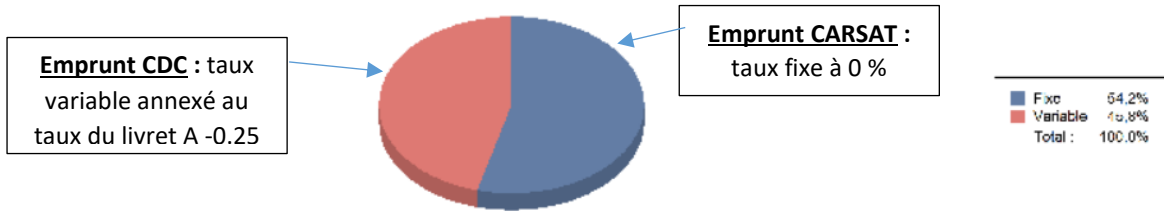
ENDETTEMENT PLURIANNUEL DES EMPRUNTS

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités					
		2025	2026	2027	2028	2029	2030
0003	TRAVAUX REHABILITATION	16 235,00	16 235,00	16 235,00	16 235,00	16 235,00	16 235,00
0004	TRAVAUX DE REHABILITATION	24 249,19	24 249,19	24 249,19	24 249,19	24 249,19	24 249,19
<b>Total budget Budget ANNEXE Résidence Autonomie</b>		<b>40 484,19</b>	<b>40 484,19</b>	<b>40 484,19</b>	<b>40 484,19</b>	<b>40 484,19</b>	<b>40 484,19</b>



**Budget ANNEXE Résidence Autonomie Pervenches**

**Répartition du capital remboursé par nature de taux**



**CAPACITE DE COUVERTURE**

**365 246 € au 03/03/2025**

**MÉTIER→COMPTABILITÉ→CONSULTATION→CAPACITÉ DE COUVERTURE DES DÉPENSES EN COURS**

Consultation des dépenses en cours par budget collectivité (total 2 budgets)				
Budget	Compte au trésor	Dépenses PEC et échues	Dépenses en instance ou non échues	Solde prévisionnel du compte au Trésor
60504	D 368.808,82 €	3.562,63 €	0,00 €	D 365.246,19 €
60550		3.562,63 €	0,00 €	
60504		0,00 €	0,00 €	

## II - PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2020/2026

	Opérations	Coût total	Subventions	Statut
2020	Réhabilitation RA Les Pervenches (2017-2020)	1 379 048.05 €	446 277.60 €	Achevée
2021	Travaux d'amélioration et de sécurisation des espaces extérieurs	246 468.30 €	125 059.00 €	Achevée
2023	Mise aux normes et amélioration du cadre de vie intérieur	68 453.29 €	En attente versement	En cours
2024	AMI CD38 et Appel à projets CARSAT	47 355.17 €	14 205.00€	En cours
2025	<i>Etude de performance énergétique du système de chauffage de la résidence</i>	<i>Projet à confirmer</i>		
2026	<i>Travaux de réhabilitation et de fiabilisation de la chaufferie en fonction des résultats de l'étude,</i>	<i>Projet à confirmer</i>		